



RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°09-2022-061

PUBLIÉ LE 24 MAI 2022

Sommaire

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L' EMPLOI, DU TRAVAIL, DES
SOLIDARITES ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS-DIRECTION /
DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L' EMPLOI, DU TRAVAIL, DES
SOLIDARITES ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS - DIRECTION**

09-2022-05-13-00003 - Décision observatoire du dialogue social 13 05 2022
(3 pages)

Page 3

**DECISION RELATIVE A LA LISTE DES PERSONNES DESIGNÉES PAR LES
ORGANISATIONS SYNDICALES DE SALARIÉS ET LES ORGANISATIONS
REPRESENTATIVES D'EMPLOYEURS COMME MEMBRES DE L'OBSERVATOIRE
D'ANALYSE ET D'APPUI AU DIALOGUE SOCIAL ET A LA NEGOCIATION DE L'ARIEGE.
(Articles L.2234-5 R.2234-3 et D.2234-4 du code du travail)**

La Directrice de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations de l'Ariège.

VU les articles L.2234-4 à 7 et R.2234-1 à 4 et D.2622-4 du code du travail,

VU les résultats à l'audience syndicale recueillis par le ministère chargé du travail issus d'une part des résultats des élections professionnelles organisées dans les entreprises des départements concernés de 11 salariés et plus entre le 1^{er} janvier 2017 et le 31 décembre 2020, d'autre part du scrutin TPE organisé auprès des entreprises de moins de 11 salariés et des employés à domicile qui s'est tenu du 22 mars au 6 avril 2021 et enfin des élections aux chambres départementales d'agriculture pour les salariés de la production agricole de janvier 2019,

VU la décision du 27 janvier 2022 relative à la liste des organisations syndicales pouvant désigner un membre au sein des observatoires départementaux d'analyse et d'appui au dialogue social de la région Occitanie (Articles L.2234-5 et R.2234.2 du code du travail),

VU les désignations adressées à la DDETSPP de l'Ariège par les organisations syndicales de salariés et les organisations professionnelles d'employeurs.

VU la décision du 2 mai 2022 de M Yannick AUPETIT en qualité de directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités Occitanie par intérim portant délégation de signature à Madame Isabelle AYMARD, directrice du travail, en qualité de responsable de directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la protection des populations de l'Ariège.

DECIDE

Article 1 :

Sont désignés titulaires et suppléants de l'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation de l'Ariège,

DDETSPP de l'Ariège
9 rue du Lieutenant Paul DELPECH - 09000 FOIX
Tél standard : 05 61 02 43 00

Pour les organisations syndicales de salariés:

Organisations syndicales	Titulaires	Suppléants
CGT	MEZIN Didier	POLLAERT Sébastien
FO	BLANC Luc-Olivier	DENJEAN Denis
CFDT		
CFTC	BAUZOU Christophe	
CFE-CGC	CANCEL Jean-Marc	MONNEREAU Guy
UNSA		

Pour les organisations professionnelles d'employeurs:

Organisations professionnelles	Titulaires	Suppléants
MEDEF	VIGIER Michel	
CPME	SAUSSAIS Chloé	
U2P	CHARIERAS Pascal	SGOBBO Gérald
UDES	GALTIER Jean-Pierre	TEYSSIER Denis
FDSEA	MARFAING François	LATRILLE Anne-Claire
FESAC		

Article 2 :

Cette décision annule et remplace l'arrêté du 27 septembre 2021.

DDETSPP de l'Ariège
9 rue du Lieutenant Paul DELPECH - 09000 FOIX
Tél standard : 05 61 02 43 00

Article 3 :

Le règlement intérieur de l'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation de l'Ariège détermine la durée des mandats de ses membres.

Article 4 :

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs (RAA) des services de l'Etat de l'Ariège.

Fait à Foix, le 20 mai 2022

La Directrice Départementale de la DDETSPP de
l'Ariège,

Isabelle AYMARD

Voie de recours :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de 2 mois auprès de Monsieur le Président du Tribunal administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV, 31000 Toulouse. La décision contestée doit être jointe au recours.

DDETSPP de l'Ariège
9 rue du Lieutenant Paul DELPECH - 09000 FOIX
Tél standard : 05 61 02 43 00